

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 90, avenue de la Faïencerie à Luxembourg-Limpertsberg se caractérise comme suit :

Les quatre maisons mitoyennes situées aux n°90-96, avenue de la Faïencerie ont été érigées vers la même époque à des fins d'habitation. Elles forment un ensemble témoignant de l'important développement de la capitale et notamment du Limpertsberg à la fin du XIX^e / début XX^e siècle (LHU). En effet, avant le démantèlement de la forteresse les constructions en durs (à part quelques rares exceptions) étaient défendus sur cette partie extramuros, pour des raisons de défense. Dès le démantèlement le plateau du Limpertsberg est urbanisé, d'abord plus lentement, puis vers le tournant du XIX^e au XX^e siècle de manière plus étendue. En grande partie il s'agissait de maisons mitoyennes, dont les styles évoluent de l'historicisme et de l'éclectisme à l'Art nouveau et au modernisme (LHU/PDR).

La maison d'habitation (GEN) a été érigée au début du XX^e siècle, vers 1902¹, dans un style historisant (PDR). La façade principale s'élève sur deux niveaux surmontés par un niveau mansardé et se divise de manière régulière en trois travées d'ouvertures. L'entrée est située dans l'axe droite. Les ouvertures sont rectangulaires, avec des encadrements en pierre naturelle qui présentent des appuis sur corbeaux et des entablements avec des clés de voûte décoratives (PDR/AUT).

La façade postérieure présente des ouvertures plus sobres, avec des encadrements en pierre de taille mais sans éléments décoratifs (AUT/PDR). Une partie de cette façade est mal visible puisqu'une véranda et une annexe sont situées derrière l'immeuble principal. L'annexe est une construction de la taille d'une pièce, implantée en perpendiculaire, s'élevant sur deux niveaux. Elle présente aussi des encadrements en pierre de taille et est plus jeune que la maison, puisqu'elle n'est pas visible sur les extraits des plans cadastraux du début du XX^e siècle. Au départ il s'agissait peut-être d'une remise, petite étable ou d'une cuisine/buanderie, comme on l'aperçoit chez d'autres immeubles érigés à cette époque.

À l'intérieur, la maison a conservé la majorité des structures bâties de même que l'escalier en bois, une porte en bois et des revêtements de sol en bois résineux (AUT/PDR). Le rez-de-chaussée est le niveau qui a connu le plus de transformations puisqu'il a été changé en restaurant pour un certain temps, avant de nouveau avoir retrouvé sa fonction d'habitation.

L'avenue de la Faïencerie, qui faisant le lien avec le Rollingergrund, a connu, comme tout le quartier du Limpertsberg, un énorme changement. La maison sise au n°90, ensemble avec les immeubles

¹ Administration du Cadastre et de la Topographie, cases croquis n°852, 1902.

avoisinants, témoigne de l'expansion et de l'évolution urbanistique, démographique et sociale du quartier et de la ville.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU).

La COPAC émet un avis majoritaire favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 90, avenue de la Faïencerie à Luxembourg-Limpertsberg (no cadastral 56/1532). 7 voix pour un classement, 5 voix contre une protection nationale et 2 abstentions.

Présent(e)s : André Schoellen, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Claude Schuman, Jean-Claude Welter, John Voncken, Laure Simon-Becker, Marc Schoellen, Michel Pauly, Nathalie Jacoby, Patrick Bastin, Paul Ewen, Regis Moes.

Luxembourg, le 25 mai 2022